

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 à D.1432-53 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Considérant qu'en application de l'article D.1432-28 du Code de la Santé Publique, il appartient au Président du Conseil départemental de désigner deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie ;

Considérant qu'en application de l'article D.1432-30 du même code, deux membres suppléants au plus pour chaque titulaire sont désignés dans les mêmes conditions que les titulaires.

ARRETE

ARTICLE 1. Sont désignés, en qualité de représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile, au sein du collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Hauts-de-France :

Représentantes des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile	
Représentantes titulaires	Représentantes suppléantes
Madame Veronique LEROY	Madame Cécile SOUFFLET Madame Julie CHAPEAU
Madame Karine LIGIER	Madame Elizabeth ZELLER Madame Catherine DEMONDION

ARTICLE 2. L'arrêté n° AR-DAJAP/2021/734 en date du 27 août 2021 est abrogé.

ARTICLE 3. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4. Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet départemental lenord.fr.

Signé électroniquement à Lille le 07/11/2023

Christian POIRET
Président du Département du Nord